

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/029

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE PASCAL LEULLIETTE
TRAVAUX GRDF BRANCHEMENT NEUF EN TROTTOIR

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par DS LITTORAL, dans le cadre des travaux de
branchement gaz neuf en trottoir au 98 rue Pascal Leulliette pour GRDF
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier sis 98 rue Pascal Leulliette, à compter du 11 mars 2024 et ce pour une durée prévue de 45 jours.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DS LITTORAL
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 26 février 2024
Le Maire.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.